

Conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Absents :	2
Pouvoirs :	2



Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
 Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole FIGUEL, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ, Vicky RENAULT, Kévin RENOUARD et Valérie JOUSSEAUME.

Absents : Mmes Delphine BEAUDOIN, David LE GALL

Pouvoirs : Delphine BEAUDOIN donne pouvoir à Catherine LUCAS
 David LE GALL donne pouvoir à Stéphane FLOCON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DETOC

M. le Maire ouvre la séance. Il accueille et installe en tant que conseillère municipale, Mme Valérie Jousseume, 20^{ème} membre de la liste « MLG 2020, Avec vous, Pour vous » qui siégera à la place de Mme Laetitia TABARD, démissionnaire. M. le Maire se déclare très heureux de retrouver un membre très actif de la précédente mandature puisqu'elle a exercé le mandat d'adjointe au Maire. Mme Jousseume se déclare très contente de rejoindre cette équipe, certaine d'y retrouver des moments enrichissants.

N° 00.08-20/10/2022 : Présentation du CODEVIA

En premier point non délibératif, le Conseil de Développement du Val d'Ille Aubigné (CODEVIA), représenté par Mmes Catherine BEAUDE et Francine GRELIER ainsi que M. Jean-Paul LEBARSTARD, vient se présenter aux membres du conseil municipal et faire connaître son action menée à destination du territoire de la communauté de communes.

Le CODEVIA est un organe consultatif paritaire composé de 33 membres pour un mandat de 3 ans renouvelable 2 fois. Composé d'actifs et de retraités, dégagé de toute contingence politique, cette assemblée est consultée par le bureau et le conseil communautaire. Sa mission est de faire émerger des propositions pour l'aménagement et le développement durable du territoire en émettant des avis et des propositions sur les politiques et les projets de la CCVIA. Le CODEVIA est mobilisé sur saisine du conseil communautaire mais peut également s'autosaisir de sujets qui lui semblent opportuns d'étudier. Il est également membre du réseau des Conseils de Développement bretons.

Depuis le début de la mandature, les travaux ont consisté à réécrire la charte du CODEVIA, revoir les facteurs de communication (logo), émettre un avis sur le projet de territoire, participer à des instances et dynamiques locales, mettre en place des groupes de travail autour de thématiques fortes : Démocratie locale (qui traite des problématiques de citoyenneté sur le territoire), Nourrir le territoire (encourager une alimentation de qualité sur le territoire, au bénéfice des producteurs et des consommateurs), Territoire inclusif (inclusion des personnes à faible revenu, migrants, personnes âgées, jeunes, personnes en difficulté dans le numérique, situations de fragilité liée à la ruralité du territoire).

Le CODEVIA travaille actuellement à davantage faire connaître son action, une page lui est dédiée sur le site de la CCVIA.

N° 01.08-20/10/2022 : Approbation du PV du 22/09/2022

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire soumet le PV de la séance du 22 septembre 2022. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022.

N° 02.08-20/10/2022 : Modification du tableau des commissions

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire soumet au Conseil la proposition d'intégration de Mme Jousseume, nouvellement installée, dans les différentes commissions communales ainsi que les tableaux mis à jour des commissions.

FINANCES	COMMUNICATION	ARTISANS	APPEL D'OFFRES / MARCHES PUBLICS	AMENAGEMENT URBAIN/ HABITAT
HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt
BEAUDOIN Delphine	AMINOT Stéphanie	BEAUDOIN Delphine	PIGUEL Carole, Vice-Pdt	PIGUEL Carole, Vice-Pdte
CLOLUS Jean-Yves	BEAUDOIN Delphine	CLOLUS Jean-Yves	CLOLUS Jean-Yves	CLOLUS Jean-Yves
DUGUÉ Jean-Luc	DUGUE Jean-Luc	DUGUE Jean-Luc	DUGUE Jean-Luc	DETOC Jean-Marc
GEFFROY Jean-Luc	LE GALL David	DURAND Eric	DURAND Eric	DUGUE Jean-Luc
LUCAS Catherine	MARGOLIS Anne	LE GALL David	DURAND Eric	DURAND Eric
OBLIN Anita	OBLIN Anita	PIGUEL Carole	GEFFROY Jean-Luc	FLOCON Stéphane
PIGUEL Carole	RENOUARD Kevin	OBLIN Anita	OBLIN Anita	FONTAINE Pierre
	PIGUEL Carole		DETOC Jean-Marc	LUCAS Catherine

VOIRIE BOURG	ACCESSIBILITE / LIAISONS DOUCES	FLEURISSEMENT / JARDIN PARTAGÉ /	ASSOS / SPORT / EVENEMENTS	FETES ET CEREMONIES
HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt
DURAND Eric, Vice-Pdt	DURAND Eric, Vice-Pdt	DURAND Eric, Vice-Pdt	DUGUE Jean-Luc, Vice-P	AMINOT Stéph, Vice-Pdte
CLOLUS Jean-Yves	CLOLUS Jean-Yves	CLOLUS Jean-Yves	AMINOT Stéphanie	CALVEZ Morgane
DETOC Jean-Marc	DETOC Jean-Marc	MARGOLIS Anne	BEAUDOIN Delphine	DUGUE Jean-Luc
DUGUE Jean-Luc	DUGUE Jean-Luc	OBLIN Anita	CALVEZ Morgane	FONTAINE Pierre
FLOCON Stéphane	FONTAINE Pierre	DUGUE Jean-Luc	CLOLUS Jean-Yves	LE GALL David
FONTAINE Pierre	GEFFROY Jean-Luc		GEFFROY Jean-Luc	LUCAS Catherine
GEFFROY Jean-Luc	OBLIN Anita		LE GALL David	OBLIN Anita
PIGUEL Carole	PIGUEL Carole		MARGOLIS Anne	PIGUEL Carole
	JOUSSEAUME Valérie		OBLIN Anita	JOUSSEAUME Valérie
			RENAULT Vicky	MARGOLIS Anne
			RENOUARD Kevin	
			PIGUEL Carole	

AFFAIRES SOCIALES / SERV POPULATION	VIE CITOYENNE / BUDGET PARTICIPATIF	MILIEU RURAL / SENTIERS / CADASTRE	PISTE CYCLABLE VERS MELESSE	MAISON MEDICALE
HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt
MARGOLIS A., Vice-Pdte	MARGOLIS A., Vice-Pdte	FONTAINE Pierre, Vice-	HENRY Lionel, Réf Temp	CLOLUS JY, Vice Pdt
AMINOT Stéphanie	AMINOT Stéphanie	CLOLUS Jean-Yves	DETOC Jean-Marc	DUGUE Jean-Luc
CALVEZ Morgane	BEAUDOIN Delphine	DETOC Jean-Marc	FONTAINE Pierre	FLOCON Stéphane
DUGUE Jean-Luc	DUGUE Jean-Luc	GEFFROY Jean-Luc	GEFFROY Jean-Luc	MARGOLIS Anne
LUCAS Catherine	LE GALL David	MARGOLIS Anne	LUCAS Catherine	
OBLIN Anita	OBLIN Anita		MARGOLIS Anne	RENOUARD Kevin
	PIGUEL Carole		JOUSSEAUME Valérie	
	JOUSSEAUME Valérie		OBLIN Anita	
			PIGUEL Carole	

VIE ET RESTAURATION SCOLAIRE	Temps périscolaire, Enfance / Jeunesse	MEDIATHEQUE / CULTURE	PATRIMOINE (fournil, église)
HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt	HENRY Lionel, Pdt
CLOLUS JY, Vice Pdt	OBLIN Anita, Vice Pdte	OBLIN Anita, Vice Pdte	OBLIN Anita, Vice Pdte
DUGUE Jean-Luc	BEAUDOIN Delphine	CLOLUS Jean-Yves	DETOC Jean-Marc
OBLIN Anita	CLOLUS Jean-Yves	DUGUE Jean-Luc	DUGUE Jean-Luc
RENAULT Vicky	DUGUE Jean-Luc	MARGOLIS Anne	FONTAINE Pierre
PIGUEL Carole	PIGUEL Carole	PIGUEL Carole	GEFFROY Jean-Luc
JOUSSEAUME Valérie	RENAULT Vicky	JOUSSEAUME Valérie	RENOUARD Kevin
	JOUSSEAUME Valérie		

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des commissions proposée
- **APPROUVE** la liste des membres proposés.

N° 03.08-20/10/2022 : Demande de subvention au Département au titre du FST pour la salle multi-activités du futur complexe polyvalent

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que dans le cadre de son Fonds de Solidarité Territorial (FST), le Département d'Ille-et-Vilaine peut financer une partie du projet de complexe polyvalent.

Les projets financés à ce titre participent du « vivre ensemble, de l'amélioration du cadre de vie et de la mixité à la fois des usages et des publics ».

Le plafond d'aide pourra être de 27,4% sur une assiette subventionnable de 1500€/m². Il faut préciser que seule la salle multi-activités du complexe peut être subventionnée.

Celle-ci mesure 169 m² comprenant l'espace office, le hall, les espaces techniques et les toilettes. La salle elle-même fait 103.73m². Le tableau de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	montant HT	Libellé	montant HT
travaux	1 153 500 €	DETR	120 000 €
		FST	150 000 €
		autofinancement	883 500 €
TOTAL	1 153 500 €	TOTAL	1 153 500 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Département d'Ille-et-Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territorial pour le projet de construction d'un complexe polyvalent pour un montant de 150 000 € ;
- **VALIDE** le tableau de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau de financement selon l'évolution du projet
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 04.08-20/10/2022 : Cession de terrain des Consorts Bénis-Commune

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose qu'au cours d'échanges parcellaires avec la famille Bénis, en vue de lancer le projet de lotissement des pommiers, la parcelle A 865 au croisement de la rue des tilleuls et de la rue des pins a été oubliée. Les Consorts BÉNIS sont disposés à céder cette parcelle de 12m² gratuitement.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession à titre gratuit des consorts BÉNIS de la parcelle A 865 ;
- **DIT** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

N° 05.08-20/10/2022 : Budget Principal : Décision Modificative n°2

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que des dépenses liées à une étude énergétique au groupe scolaire par l'entreprise Pollen en 2013 ont donné lieu à des travaux. Le montant de cette facture aurait du être intégré au montant des travaux.

Pour se mettre en conformité avec le trésor public, il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'intégration de cette étude dans les travaux au cours d'une opération d'ordre

- Dépenses d'Investissement :
 - Opération 22 Restructuration du groupe scolaire –
Chapitre 041, art 2313 « Construction » : 4 245.80 €
- Recettes d'Investissement :
 - Chapitre 20-Immobilisations corporelles, art 2031 « frais d'études » : 4 245.80 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la Décision Modificative ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 06.08-20/10/2022 : Budget Maison Médicale : Décision Modificative n°2

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que suite à une mauvaise imputation initiale, les mandats relatifs au paiement de la taxe d'aménagement ont été annulés. Pour les réémettre, il convient d'inscrire au budget l'opération suivante :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 011, art 6353 « impôts indirects » : 18 784 €
- Recettes de fonctionnement :
 - Chapitre 77-produits exceptionnels, art 7718 : 18 784 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la Décision Modificative ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 07.08-20/10/2022 : Récupération de la retenue de garantie du lot 1 Maison Médicale

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que la société HOUSSAIS, titulaire du lot 1 « Démolition » du marché de travaux de la Maison Médicale a été liquidée le 31 juillet 2020. Règlementairement, 5% de la facture acquittée est conservée durant un an par la trésorerie en tant que « retenue de garantie ». L'entreprise ayant été

liquidée, cette somme n'a pu être libérée. En accord avec le Trésor Public, M. le Maire propose que la somme de 561,60 € soit affectée au chapitre 77-Produits exceptionnels.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 08.08-20/10/2022 : Indemnités des agents recenseurs

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un recensement général de la population va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. Pour effectuer ce recensement, trois agents recenseurs vont être recrutés. Conformément à la réglementation, leur rémunération doit être fixée par délibération.

Il est proposé de rémunérer les trois agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires remplis soit :

- Bulletin individuel : 1.15 €
- Feuille de logement : 1.00 €
- Formation : 50,00 € par demi-journée
- Frais de déplacement : 200,00 €
- Rémunération complémentaire forfaitaire de 100 € par agent recenseur, sous réserve que les bénéficiaires aient correctement effectué la totalité des opérations de recensement demandées.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 09.08-20/10/2022 : RPQS 2021 Assainissement

Rapporteur : M. HENRY

M. Clolus présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement 2021.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le RPQS 2021 de l'assainissement collectif
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Questions diverses

- M. le Maire expose que comme il l'avait été précisé dans les questions diverses du précédent conseil municipal, la commune a fait appel à une graphiste pour faire plusieurs propositions de logo. Parmi les trois versions proposées, l'une d'elles a fait l'unanimité. Cette version ayant des variantes, le conseil s'est prononcé sur des couleurs ou des détails afin que la graphiste finalise sa proposition. La version définitive sera présentée lors du prochain conseil municipal pour une mise en œuvre en début d'année.

- M. le Maire présente les plans du projet de complexe polyvalent. Ce complexe, composé d'un centre technique, de vestiaires sportifs et d'une salle multi-activité est pour le moment dans le budget estimé. Les futurs utilisateurs ont été consultés et le projet dans sa version quasi définitive va leur être exposé sous peu. Un visuel sera présenté lorsque le permis de construire sera déposé.
- M. le Maire fait un point sur le projet de restaurant scolaire. La phase AVP est sur le point de s'achever. Un chiffrage important a été proposé à la commune, chiffrage dépassant les 2 millions d'euros. Ce montant sera précisé lors d'une réunion avec le maître d'œuvre la dernière semaine d'octobre. Il est convenu qu'à ce stade, c'est l'appel d'offres qui placera le curseur de la dépense publique.
- Mme Piguel fait quelques précisions concernant la fin des travaux de l'étang. Les travaux par les entreprises extérieures sont terminés et ont laissé la place à l'engazonnement par les agents de la commune, puis à du fleurissement courant du mois de novembre. Réouvert de manière éphémère, les élus et les services n'ont pu que constater que des usagers indécents trouvaient pertinent de rouler à vélo sur des parties engazonnées ou de laisser leurs chiens divaguer sur les mêmes zones pour y faire leurs besoins et creuser des trous. L'étang est donc fermé jusqu'à nouvel ordre. Enfin, suite à la réception de chantier qui a eu lieu en octobre, il a été constaté que le volume d'enrochement prévu n'a pas été livré, ce qui devrait donner lieu à une moi-value.
- M. le Maire informe qu'avec quelques semaines de retard, les services de CCVIA pour l'épicerie solidaire vont intégrer de nouveaux locaux à Melesse. Le local va donc être récupéré par la municipalité qui, après avoir effectué quelques travaux d'isolation, mettra le local en location. Un professionnel local est pressenti pour l'intégrer en début d'année 2023.
- M. le Maire rapporte la tenue du bureau des Maires de la CCVIA au cours duquel l'organisation du service voirie a été discuté. Il a été soumis deux hypothèses de travail qui n'ont pas été jugées satisfaisantes. Face à la baisse de qualité constatée et au coût demandé, il a été soumis et adopté l'idée d'une troisième hypothèse qui se concrétiserait par un rattachement au marché groupé de voirie existant d'options curage et fauchage.
- Mme Oblin expose au conseil qu'à la suite d'une demande des parents d'élèves de l'école publique, la municipalité a lancé un sondage auprès de ces derniers afin de connaître leurs besoins précis concernant la mise en place d'un temps d'étude surveillée. Malgré un taux de retour très faible (10%) et une déclaration d'intérêt modérée, l'expérimentation sera mise en place à partir du mardi de la rentrée avec les enfants volontaires, sur un créneau unique (17h30-18h) jusqu'aux vacances de Noël. Il sera alors décidé de pérenniser ce service ou non.
- Mme Piguel a participé ce jeudi 20 octobre à la 1^{ère} réunion de chantier concernant la viabilisation du lotissement des Douetaux, commercialement nommé les Jumeaux. Les premières opérations vont consister à poser les réseaux d'assainissement, d'eau pluviale et potable puis les réseaux d'électricité. La rue de Bellevue sera inaccessible pendant quelques jours, au cours des vacances de la Toussaint afin de se raccorder au réseau existant. Des panneaux de circulation seront posés par l'entreprise en charge des travaux.
- M. le Maire rappelle les prochaines dates importantes de la vie du village :
 - 11 novembre : dépôt de gerbe à 10h30
 - 26 novembre : plantation d'un arbre fruitier à l'occasion de « une naissance, un arbre »
 - 27 novembre : repas du CCAS
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 30 novembre 2022 à 20h.
- Tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Maire met fin à la séance à 23h35.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 31 octobre 2022.

Fait le 31 octobre 2022

Le Maire,

Lionel HENRY